



Délibération n°2022-95

Date de la convocation : 8 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	11
Nombre de conseillers votants :	14
- dont « pour » :	14
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

Objet : lieu du prochain conseil d'administration

Le jeudi 15 décembre 2022 à 14h00

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Peyrehorade, siège, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :

Etaient présents : Robert BACHERE, Valérie BRETHOUS, Christelle CAMOUGRAND, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Julie, FIALIP, Ginette GASSIE, Serge LASSERRE, Jean Marc LESCOUTE, Gisèle MAMOSER, Roland TOUYA,

Pouvoirs : Corinne de PASSOS à Serge LASSERRE, Jean-François LATASTE à Dominique DUPUY, Marie Hélène SAGET à Valérie BRETHOUS,

Absents : Marie Noëlle APOLDA, Véronique GOMES, Jacques HERNANDEZ, Eliane LAPEGUE, Lucie LOUBERE,

Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le lieu du prochain conseil d'administration,

Après avoir entendu Monsieur le Vice-Président,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que le prochain conseil d'administration se tiendra à Misson au siège annexe du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans.
- Le Vice-Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Vice-Président,
Serge LASSERRE


